Envoyé en préfecture le 13/12/2023
Reçu en préfecture le 13/12/2023
Publié le
ID : 069-216900290-20231212-20231212DEL32-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Métropole de Lyon
Commune de Bron

BRON
Tradition & Innovation

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 DÉCEMBRE 2023

Publiée sur le site Internet de la Ville : 19 décembre 2023

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 décembre 2023

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : M. Albert YOGO

Membres présents : 34

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, M. Raphaël SULTANA, Mme Nathalie BRAMET REYNAUD, Mme Linda TABTE, M. Emmanuel MAILLET, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, M. Tarik EZ ZAJJARI, M. René SIMILLION, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-Francois DELAPIERRE, M. Stéphane GENIN, M. Albert YOGO, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, Mme Maryam EL GUIZANI, Mme Marie BRUNET, M. Stevens BOBI, M. François-Xavier PENICAUD, M. Rémi COURT, Mme Anne-Laure BADIN, Madame Claire DURAND MOREL, Monsieur Djamel BOUABDALLAH, Madame Stéphanie VELLA, Madame Lucile MOREL, Madame Nesrine MECHKAR, Monsieur Roger MAZANA

Membres ayant donnés pouvoir : 9

Mme Marion CARRIER pouvoir à M. Jérémie BREAUD, MAIRE
Mme Isabelle DA SILVA pouvoir à Mme Martine CHAREYRE
Mme Françoise KIRASSIAN pouvoir à M. Jean-Francois DELAPIERRE
M. Fatih DEMIRAY pouvoir à Mme Linda TABTE
Mme Anne-Lise LANSAQUE pouvoir à M. Stevens BOBI
M. Jean-Baptiste DOZOLME pouvoir à M. François-Xavier PENICAUD
M. Hervé THIBAUD pouvoir à Madame Lucile MOREL
M. Djamel BOUDEBIBAH pouvoir à Madame Claire DURAND MOREL
Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO pouvoir à Monsieur Roger MAZANA

Délibération n°20231212DEL32

VIE ASSOCIATIVE
Association Sport dans la Ville - Approbation de la convention d'objectifs et attribution de subvention pour l'année 2024

RAPPORTEUR : M. GRÉGORY BRUNET
Mesdames, Messieurs,

Envoyé en préfecture le 13/12/2023
Reçu en préfecture le 13/12/2023
Publié le
ID : 069-216900290-20231212-20231212DEL32-DE

La Ville de Bron apporte son soutien financier et logistique (mise à disposition des locaux et de moyens de fonctionnement et d'équipements, mise à disposition de salles municipales) aux associations opérant sur son territoire dont les objectifs sont reconnus d'intérêt général et qui participent à son développement par la diversité des activités et projets proposés.

Après instruction de la demande de subvention, au regard des critères d'attribution généraux définis dans le Règlement d'attribution des subventions aux associations voté au Conseil Municipal du 6 octobre 2022, le montant de la subvention 2024 pour l'Association Sport dans la Ville est le suivant :

Animations sportives et de loisirs à Parilly et à Terraillon, programme Job dans la Ville, accompagnement à la scolarité « Réussite dans la Ville »	35 390 €

Il convient de préciser que les attributions de subventions à une association dont les montants cumulés sur l'exercice excèdent 23 000 € s'accompagnent obligatoirement d'un conventionnement (décret n° 2011-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques).

Il est proposé au Conseil Municipal d'arrêter le montant de la subvention annuelle 2024 à l'Association Sport dans la Ville, d'approuver la convention d'objectifs annexée à la présente délibération, et d'autoriser le versement d'un 1er acompte au mois de janvier avant le vote du Budget Primitif 2024.

La contribution financière de la Ville mentionnée ci-dessus sera versée selon le calendrier suivant :

- en trois acomptes : un en janvier à la signature de la présente convention, un en avril, et un en juillet.

  Chaque acompte correspond à 25 % du montant de la subvention. Le montant des acomptes sera arrondi à la centaine d'euros inférieure. Les reliquats d'arrondis seront versés avec le solde de la subvention.
- le solde, à partir d'octobre, après réception des pièces administratives et, le cas échéant, des bilans d'actions.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- APPROUVER l'attribution, au titre de l'année 2024, d'une subvention de 35 390 € à l'Association Sport dans la Ville et le calendrier de versement présenté,

- AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs avec l'association.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

Le Maire,

Signé par : Jérémie BRÉAUD
Date : 13/12/2023
Qualité : LE MAIRE

Jérémie BREAUD